

LE CERTIFICAT DE QUALIFICATION HANDISPORT (C.Q.H)

POUR QUI ?

Toute personne, licenciée à handisport, titulaire d'un diplôme professionnel du champ sportif (BEES, BPJEPS) ou d'un diplôme fédéral équivalent en termes de prérogatives souhaitant accueillir, intégrer, encadrer des personnes handicapées moteur ou sensorielles dans leur spécialité sportive.

POUR QUOI ?

- > Pour acquérir les connaissances générales relatives au handicap et à l'environnement institutionnel.
- > Pour acquérir les compétences nécessaires à la mise en place et l'animation de séances d'initiation, de perfectionnement ou d'entraînement (dans les limites des prérogatives de leur niveau d'encadrement valide) pour des personnes atteintes d'un handicap physique ou sensoriel.
- > Pour acquérir les compétences nécessaires au choix du matériel adapté à la pratique et au handicap.

COMMENT ?

Le titulaire du CQH encadre bénévolement ou professionnellement, selon son statut, un public atteint d'un handicap moteur ou sensoriel en toute connaissance de cause et en toute sécurité.

PRÉSENTATION DES MODULES DE FORMATION

Le CQH s'effectue en deux temps : un premier module théorique (module A) d'approche du milieu du handicap et un second module spécialisé dans l'activité (module B) concernant plus particulièrement la pédagogie et le matériel adapté.

DURÉE

Module A : 3 à 4 jours (20h minimum). (Formation réalisé dans chaque région. Prendre contact avec les Ligues Régionales)

Module B : 4 à 7 jours (32h minimum). Le temps de formation est en fonction des disciplines sportives. Il existe 1 ou plusieurs sessions par an en fonction des sports et de la demande.

PROCHAIN MODULE B CANOË – KAYAK

C.R .E.P.S de Vallon pont d'arc du 11 au 15 octobre 2010. Attention, il faut impérativement avoir suivi le module A au préalable.

CONTENUS DU CQH

<u>MODULE A</u>	<u>COMPÉTENCES : EC (être capable de)</u>
FEDERATION	> EC de présenter l'organisation fédérale de la FFH
PUBLICS SPECIFIQUES	> EC de présenter la commission sportive concernée
L'ENVIRONNEMENT DE LA PRATIQUE SPORTIVE	> EC d'expliquer les différents types de handicap > EC d'expliciter les différentes précautions à prendre avant, pendant et après la pratique
LA PRATIQUE SPORTIVE	> EC de se situer dans le contexte réglementaire > EC d'analyser les facteurs sociétaux de développement de la pratique
HANDICAPEE	> EC d'expliquer les lieux de pratique sportive pour les personnes handicapées > EC d'expliquer les bienfaits de la pratique physique ou sportive > EC d'exprimer des ressentis sur la mise en situation de handicap
<u>MODULE B</u>	<u>COMPÉTENCES</u>
LE MATERIEL	> EC de décrire les matériels mis à disposition des pratiquants > EC de les choisir, les régler et de les réparer
LA PRATIQUE LA PEDAGOGIE ADAPTEE	> EC de maîtriser la pratique handicapée > EC d'accueillir une personne handicapée > EC de l'orienter dans sa pratique > EC de l'intégrer dans un groupe ordinaire > EC de mettre en place une pédagogie individualisée et adaptée
LE PROJET SPORTIF	> EC d'expliquer les classifications et la réglementation adaptée > EC de situer le projet dans son environnement > EC d'identifier et de solliciter les ressources institutionnelles ou autres
L'AIDE A LA MANUTENTION DES PERSONNES A MOBILITE REDUITE	> EC de réaliser différentes manutentions relatives aux personnes à mobilité réduite > EC d'aider à la mise en place des pratiquants et du matériel
LA SECURITE SPECIFIQUE	> EC de prendre en compte et d'assurer les aspects spécifiques de la sécurité des personnes handicapés

Renseignements auprès de Romain DIDIO au 06 17 46 62 82
canoe@handisport-rhonealpes.org